

CORREZE	DÉPARTEMENT
TULLE	CANTON
TULLE	COMMUNE

Secrétariat Général
MM/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la proposition d'honoraires n°26 05 063 D pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du parking du Pas-Roulant à Tulle présentée par le bureau d'études Limousin Auvergne Ingénierie

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°59 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean MOULY, cinquième adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à la mise en sécurité du parking du Pas-Roulant,
- Considérant qu'elle a sollicité, le bureau d'études Limousin Auvergne Ingénierie pour effectuer une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du parking du Pas-Roulant,
- Vu la proposition d'honoraires ci-annexée,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la proposition d'honoraires n°26 05 063 D présentée par le bureau d'études Limousin Auvergne Ingénierie – 19, avenue Victor Hugo – 19000 TULLE – pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du parking du Pas-Roulant à Tulle.

Le montant total de cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 35 496 € HT soit 42 595,20 € TTC.

Le paiement sera échelonné :

- 85 % à la réception des travaux
- 15 % à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville
Compte : 2138 – Code : INVST/PARROU

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Limousin Auvergne Ingénierie

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être si l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.




TULLE, le 16 juillet 2026

Le Maire-adjoint,

Jean MOULY

Transmis au contrôle de légalité le 24 JUL. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception
ADM140-11001926 24 JUL. 2026



2026

PROPOSITION HONORAIRES N° 26 05 063 D



VILLE DE TULLE

SITES CONCERNES :
PARKING DU "PAS ROULANT" 19000 TULLE
PROJET DE MISE EN SECURITE

Table des matières

CONTRACTANTS	3
PRESENTATION DE L'OFFRE	3
PRESENTATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS	3
CONTENU DES PHASES ETUDES/REALISATION.....	4
HONORAIRES.....	5
ACTUALISATION DE PRIX.....	5
DELAIS.....	5
CONTESTATION EVENTUELLE.....	5
RESILIATION	6
CONDITIONS DE REGLEMENT	6

CONTRACTANTS

La présente convention est établie entre :

- VILLE DE TULLE, représenté par Mr le Maire, 10, rue Félix Vidalin - CS 30125 - 19012 TULLE

Et le groupement de maîtrise d'œuvre

Mandataire :

- Le bureau d'études LAI, représenté par Stéphane GILLES, situé 19 Avenue Victor Hugo 19000 Tulle,

Les Co-traitants :

- Defretin Ingénierie, 89 avenue Baudin, 87000 LIMOGES,
- BET Deloménie, 51 quai Aristide Briand, 19000 TULLE,

PRESENTATION DE L'OFFRE

le présent contrat a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « mise en sécurité du parking du Pas-roulant » conformément aux dispositions du CCAG-MOE 2021.

Notre proposition d'honoraires répond à la consultation qui consiste à la mise en sécurité du parking du « Pas Roulant ».

Zone de travaux :

- . Ensemble du Parking

Lots traités :

- . Lot Gros-Œuvre (sinistre N°1 - incendie),
- . Lot Menuiserie intérieure,
- . Lot Plâtrerie / Peinture,
- . Lot Electricité courants forts et faibles, incendie, désenfumage,
- . Lot Plomberie,

L'offre que nous vous proposons se décomposera en plusieurs phases :

- PRO / DCE,
- EXE,
- ACT,
- DET + VISA,
- AOR,
- SSI.

PRESENTATION DES DIFFERENTS INTERVENANTS

Pour la réalisation des études et suivi du projet, les intervenants au sein du bureau LAI seront :

Matthieu CHAPU

Responsable activité électrique,
5 ans d'expérience bureau d'études fluides,
15 ans d'expérience en réalisation et conduites de chantier,

Fabien ESPINAT

Chargé d'affaire CVC,
4 ans d'expérience bureau d'études fluides,
10 ans d'expérience en réalisation de chantier,

Si cela est nécessaire, une personne supplémentaire du bureau d'étude peut compléter l'équipe afin de garantir les délais.

CONTENU DES PHASES ETUDES/REALISATION

❖ Phase PRO / DCE :

- Création de plans de détail 1/50 projet,
- Création schéma de distribution,
- Création de synoptiques incendie,
- Création note de calcul,
- Création CCTP détaillés,
- Création DPGF avec les quantités,

❖ Phase EXE :

- Création de plans de détail 1/50 exécution,
- Création schéma de distribution exécution,

❖ Phase ACT

- Consultation des entreprises,
- Analyse des offres de prix selon le règlement de consultation,
- Présentation au maître d'ouvrage, négociation technique et financière avec les entreprises,

❖ Phase DET + VISA :

- VISA des plans EXE entreprises,
- Création d'un planning exécution,
- Suivi hebdomadaire du chantier,
- Rédaction d'un compte rendu hebdomadaire,

❖ Phase AOR :

- Pré réception des travaux,
- Réception des travaux, PV de réception,
- Vérification du bon fonctionnement des nouvelles installations,

❖ Phase SSI :

- Création du dossier SSI du site,
- Réception des installations d'incendie et de désenfumage,
- Assistance en commission de sécurité,

HONORAIRES

La rémunération du BET est basée sur une estimation du temps à passer.

	Parking du "Pas Roulant" 19000 TULLE PROJET DE MISE EN SECURITE Répartition des honoraires par éléments de mission et par co-traitant
---	--

Enveloppe réservée aux travaux :	440 000,00 €	€ HT
Taux de rémunération :	9,00	%
Forfait de rémunération :	39 600,00 €	€ HT

Éléments de mission	%	Total HT	Répartition par co-traitant		
			BET Fluide <i>Mandataire</i>	Economiste <i>Co-traitant</i>	BET Structure <i>Co-traitant</i>
			LAI	Delomélie	Defretin Ingénierie
PRO : Études de Projet	35,00%	13 860,00 €	6 980,00 €	5 000,00 €	1 880,00 €
ACT : Assistance pour la passation des marchés publics de travaux	5,00%	1 980,00 €	1 480,00 €	500,00 €	
EXE : Etudes d'exécution	20,00%	7 920,00 €	6 040,00 €		1 880,00 €
DET : Direction de l'exécution des marchés publics de travaux	25,00%	9 900,00 €	9 100,00 €		800,00 €
AOR : Assistance pour les Opérations de Réception	5,00%	1 980,00 €	1 980,00 €		0,00 €
SSI : Mission de sécurité incendie	10,00%	3 960,00 €	3 960,00 €		0,00 €
Travaux déjà facturés sur contrat de 2021 - MARCHE 2021 11 (Correspond à 80% de la phase AVP)		-4 104,00 €	-3 544,00 €		-560,00 €
TOTAL HT	100,00%	35 496,00 €	25 996,00 €	5 500,00 €	4 000,00 €

Prestations non comprises dans cette proposition / prestations restant à la charge du maître d'ouvrage :

- **Diagnostiques amiante et plomb si besoin dans zone existante,**
- **Missions de contrôle technique,**
- **Missions SPS,**
- **Gestion des plans de prévention internes,**
- **Gestion des travaux du sinistre N°2 (incendie), travaux gérés directement par le MOA,**

ACTUALISATION DE PRIX

Les prix ont été établis en tenant compte des hypothèses définies précédemment. Dans le cas de modification de l'une de ces hypothèses, le bureau d'étude LAI se réserve le droit de présenter au maître d'ouvrage des honoraires complémentaires.

DELAIS

Selon planning prévisionnel transmis.

CONTESTATION EVENTUELLE

Si les soussignés estiment que la société d'études n'a pas rempli toutes ses obligations, il leur appartient de lui faire connaître par écrit les tâches qu'ils estiment non exécutées.

A défaut, 15 jours après réception des factures correspondant à chaque phase de travaux, la société d'études est sensée avoir satisfait à toutes ses obligations pour la phase de travaux facturée et toutes réserves formées ultérieurement par le client seront déclarées non avenues.

RESILIATION

Lorsque l'une des parties se trouve dans l'impossibilité absolue de poursuivre l'exécution du contrat (cas de force majeur et décès), le contrat d'ingénierie est résilié de plein droit et la société d'études est rémunérée pour les phases d'études exécutées ou commencées.

CONDITIONS DE REGLEMENT

La facturation sera réalisée en fonction de l'avancement.
Il sera appliqué le taux de TVA en vigueur à la date de la facturation.

Phase AOR : Le paiement sera échelonné :

- 85% à la réception des travaux
- 15 % à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux

Le règlement sera effectué par virement dans un délai maximum de 30 jours à réception de facture.

Fait à Tulle le 29/06/2026

LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE
Mandataire
Stéphane GILLES

LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE
19 av. Victor Hugo - 19000 TULLE
Tél : 05 55 26 00 91

BET DELOMENIE
Cotraitant n°1
David BESSEAU

Bon pour pouvoir

LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE
19 av. Victor Hugo - 19000 TULLE
Tél : 05 55 26 00 91

DEFRETIN INGENIERIE
Cotraitant n°2
Jérôme BARDOT

Bon pour pouvoir

LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE
19 av. Victor Hugo - 19000 TULLE
Tél : 05 55 26 00 91

Bon pour accord
Le/...../.....
Nom et fonction du signataire


[Signature]

Transmis au contrôle de Légalité le : 24 JUIL. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 JUIL. 2026
AD 140-1607016